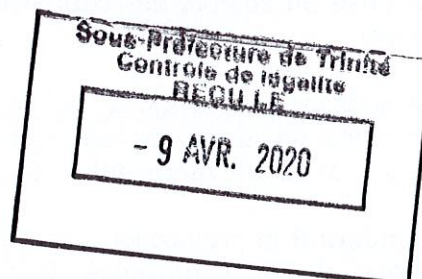


**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2016**

Présidence : Alfred MONTHIEUX
Secrétaire : Kristelle RISAL
Date de convocation : 22 Septembre 2016
Nombre de conseillers en exercice : 54
Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 30
Nombre d'élus arrivés en cours de séance : 01
Nombre d'élus partis en cours de séance : 00
Nombre d'élus présents pour ce point : 31
Nombre d'élus ayant donné procuration : 04



Extrait n° : CC-30-09-2016/152

Date de Publication : 09 AVR. 2020

Objet : Consultation de l'ARS relative au projet de définition du territoire de démocratie sanitaire en Martinique

ETAIENT PRESENTS

Titulaires : Norbert MONSTIN, Patricia ETINOF, Thierry MARECHAL, Kristelle RISAL, Serge MENIL, Raphael VAUGIRARD, Alban BASINC, Charles CARISTAN, Germain DUTON, Alfred MONTHIEUX, Farell FRANCOIS-HAUGRIN, Joël Christine LINORD, Claude BELLUNE, Belfort BIROTA, Christian VERNEUIL, Gwladys COLER, Jiovanny WILLIAM, Monique AUDINAY, Jean-Frantz CAUVER, Fabienne GROUGI, Guy RUSTER, Dorisse BENETEAU-DE-LA-PRAIRIE, Frédéric BUVAL, Patricia ZAMON Epouse TELLE, Christian PALIN, Ghislaine PASCHAL, Frédéric BERET, Paulette RAPON Jean DORSAN.
Suppléant : Ugo AVININ (Commune de Bellefontaine)
Arrivé en cours de séance : Maurice BONTE

AVAIENT DONNE PROCURATION

Jenny DULYS-PETIT à Charles CARISTAN, Séverine TERMON à Monique AUDINAY, René VATENAR à Jean-Frantz CAUVER Bruno Nestor AZEROT à Monique AUDINAY, Séverine TERMON à René VATENAR, Patrick BONIFACE à Dorisse BENETEAU-DE-LA-PRAIRIE Fabienne GROUGI

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix ISMAIN, George GELIE, Henri ROMANA, Joachim BOUQUETY, Gilbert COUTURIER, Sylvie PALCY, Justin PAMPHILE, Pamela PATRON, Sonia COLDOLD, Sainte-Rose CAKIN, Joseph PERASTE, Jenny DULYS-PETIT Lucien SALIBER, Danielle ABOIT-NOMEL, Francesca SAVY, Quelly LONETE, Chantal MAIGNAN, Christian RAPHA, Rose-Marie GENOT-PLESDIN, Bruno Nestor AZEROT, Séverine TERMON, René VATENAR, Patrick BONIFACE.

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 158 de la loi N° 2016-41 du 26 janvier 2016 relative à la modernisation de notre système de santé et prévoyant que l'agence régionale de santé délimite des territoires de démocratie sanitaire afin de permettre, dans chaque territoire :

- La mise en cohérence des projets de l'ARS, des professionnels et des collectivités territoriales ;
- La prise en compte de l'expression des acteurs du système de santé et notamment celle des usagers.

Considérant que la loi du 26 janvier 2016 remplace le territoire de santé par le territoire de démocratie sanitaire, nouveau cadre géographique de proximité de l'expression de la démocratie en santé avec une représentativité accrue des professionnels de santé et des usagers.

Considérant la proposition par l'ARS d'un territoire de démocratie sanitaire unique découpé en quatre territoires de proximité : Sud, Centre, Nord Atlantique, Nord Caraïbe.

Considérant que l'ARS soumet depuis le 1^{er} septembre 2016 à la procédure de consultation pour avis, le projet de délimitation des territoires de démocratie sanitaire en Martinique.

Considérant que le Préfet de Martinique, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie (CRSA), la Collectivité Territoriale de la Martinique et les représentants de Communes disposent de deux mois à compter de la publication de l'avis pour transmettre leur avis à l'ARS de Martinique.

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE

Article 1 :

D'approuver le projet de l'ARS de délimitation des territoires de démocratie sanitaire en Martinique en quatre territoires de proximité : Sud, Centre, Nord Atlantique, Nord Caraïbe ; soumis pour avis à la procédure de consultation depuis le 1^{er} septembre 2016.

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Monsieur le Trésorier, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour :31

Contre :00

Abstention : 00

Abstention :00

déclarée :00

ADOPTE

Pour extrait certifié conforme

Fait à Mangot, le
Le Président,

30 MARS 2020

Alfred MONTHIEUX

